

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

Président : Jean Louis **EYROLLE**

Présents : Jean-Louis **EYROLLE**,
Patrick **TEYSSÉDRE**
Jean-Claude **PRADEL**
Isabelle **LAGARRIGUE**
Alain **VINNAC**
Valérie **BORRELL**
Hugo **RUILHES**
Isabelle **ROUX**
Marie-France **WAGNER**
Mathieu **EBBESSEN-GOUDIN**
Martine **DANCLA**

Excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

En début de séance Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

-Remboursement anticipé du prêt n°07040753

Monsieur Le Maire propose de retirer à l'ordre du jour :

-La location de l'appartement au-dessus de l'école

La voirie communale

Ce que les membres du Conseil acceptent.

PROJET CONSTRUCTION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE CONSULTATION COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 juillet 2020, les membres du conseil à l'unanimité moins une abstention se sont déclarés favorables au projet de parc photovoltaïque de la société TOTAL QUADRAN.

Depuis ce conseil cette société a déposé le 2 septembre 2020 sous le numéro PC 046 320 20 90005 un permis de construire dont l'instruction est faite par les services de l'état.

A ce titre il a été demandé par les services de l'état, à la commune, ainsi qu'aux communes voisines concernées de près par ce projet et différents services et institutions départementaux, de se prononcer sur son impact environnemental, pour cela ils ont transmis l'étude de la société TOTAL QUADRAN.

Cette étude environnementale très détaillée qui nous avait été remise lors du dépôt du permis, complète le document de présentation qui avait été transmis le 10 juillet dernier qui avait servi de base aux débats du conseil du 10 juillet 2010.

Les éléments essentiels de cette étude de 390 pages ont été commentés par les membres du conseil. Ils portent notamment sur la description du projet, les enjeux, l'installation du parc et son démantèlement, l'étude du site, la visibilité du parc, l'impact économique, le raccordement au poste source, la perception de son implantation, immédiate et lointaine et enfin son incidence dans le périmètre du PNR et du site NATURA 2000.

L'examen de ces éléments a alimenté de nombreux débats.

Après que chacun se soit exprimé sur ce dossier sensible, il a été passé au vote.

Sur dix votes pouvant s'exprimer il y a eu 9 votes favorables et 1 abstention (Madame LAGARRIGUE Isabelle étant concernée à titre individuel en tant que propriétaire d'une parcelle concernée par le projet, à la demande du Maire Madame LAGARRIGUE Isabelle n'a pas pris part au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la construction de la centrale photovoltaïque considérant que ce projet n'a pas d'incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

ECLAIRAGE PUBLIC :

Madame DANCLA fait le point sur ses nombreux entretiens avec le responsable de notre secteur de Territoire Energie du Lot (ex FDEL) ayant conduit à la réparation d'un certain nombre de points lumineux. En collaboration avec notre secrétaire Madame PONCY elle a pu mettre en place le système informatique, inutilisé jusqu'à maintenant, afin de signaler des pannes éventuelles.

Par ailleurs Madame DANCLA a fait part des propositions d'amélioration de la qualité de notre éclairage et surtout de son coût par la mise en place d'ampoules plus performantes et moins énergivores. Des participations financières importantes à la mise en place de cet équipement peuvent être obtenues. Une étude devra être réalisée en début d'année prochaine et ce projet sera mis aux votes.

Dans le cadre d'un précédent conseil il avait été débattu de l'extinction de l'éclairage pour une partie de la nuit. Compte tenu du fait que la totalité des membres n'était pas présente pour participer au vote, la décision avait été différée.

Après un large débat il a été décidé d'éteindre l'éclairage municipal de 22 heures à 6 heures. Toutefois pour les mois de juillet et d'août l'extinction se fera à 24 heures. Cette décision prendra effet dans le courant du mois de janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VENTE CHEMIN COMMUNAL BLONDELLE GAMBOA :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait eu à se prononcer sur la cession d'un chemin municipal, non classé comme voie communale, dont l'usage s'est perdu depuis plus de 30 ans, allant du rond-point de la gare au parking du Ptit Popie, pour partie à M. et Mme BLONDELLE et pour partie aux conjoints GAMBOA.

Ces cessions avaient fait l'objet, il y a de nombreuses années, d'un accord basé sur l'intérêt général dans le cadre du réaménagement du rond-point, entraînant pour partie une privation de propriété et par ailleurs la création d'une parcelle enclavée. Les documents cadastraux matérialisant les parcelles ont été établis et l'enquête publique préliminaire à la régularisation, décidée par le conseil le 14 mai 2019, a été clôturée.

Tous les documents relatifs à ces transactions ont été mis à la disposition des membres du conseil, afin de parvenir à la régularisation des cessions, Monsieur le Maire propose d'adopter les résolutions suivantes :

- Confirmer en tant que de besoin l'accord du conseil pour céder à M. et Mme BLONDELLE la parcelle cadastrée section C numéro 1635 pour une contenance de 1a58ca et aux conjoints GAMBOA la parcelle section C numéro 1636 pour une contenance de 1a41 ca moyennant pour chacune le prix de DIX EUROS, tenant compte de l'intérêt général et de l'absence d'utilisation communale
- Confirmer que toutes les formalités prescrites par les textes en vigueur pour ces aliénations ont été respectées
- Donner tous pouvoirs au Maire ou à son premier adjoint à l'effet de régulariser ces cessions, passer et signer tous actes et documents, et généralement faire le nécessaire.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET N°07040753 Banque Populaire:

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2020 il a été décidé les conditions de cession d'une partie du terrain acquis moyennant un prix financé par un emprunt de 100.000 euros auprès de la BANQUE POPULAIRE. Il a été prévu notamment qu'une partie du prix serait destinée à rembourser par anticipation ce prêt devenu sans objet et tous pouvoirs ont été donnés au maire à l'effet de réaliser cette cession aux conditions arrêtées.

Un rendez-vous de signature étant envisagé au début du mois de décembre le conseil réitère les pouvoirs donnés au maire pour cette cession et notamment ceux d'obtenir et d'approuver tout décompte de la BANQUE POPULAIRE (prêt n°07040753), et d'assurer le remboursement des sommes dues au terme fixé.

Capital restant dû au 30/01/2021 :	33 145.13 €
Intérêts dus entre le 30/12/2020 et le 30/01/2021 :	117.67 €
Indemnités de remboursement anticipé :	1 325.80 €
TOTAL :	34 588.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et donne tous pouvoirs au maire à cet effet.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

QUESTIONS DIVERSES:

Conformément aux années précédentes, il a été décidé d'offrir un panier cadeau aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Il a été évoqué l'identification de toutes les voiries communales en vue de leur classement qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Il a été décidé l'édition de Tour de Faure Infos pour la fin de l'année.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00